

SUIVI D'AVIS

14 NOVEMBRE 2024

OBSERVER LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Qu'est-ce que le suivi d'avis ?

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de [moyen terme](#) du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

Avis de moyen terme étudiés lors de cette séance :

Avis n°2 : la transition écologique aura des répercussions inégales sur les investissements à réaliser par les agents économiques. Le Conseil préconise de mobiliser les informations permettant de donner une vision d'ensemble du financement de la transition écologique et de la contribution des agents économiques à ce financement, en particulier des différentes catégories de ménages.

Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :

Le Cnis a déjà abordé la question du financement de la transition écologique, en particulier lors de la Commission Système financier et financement de l'économie de novembre 2019, et le colloque « Mesurer la transition écologique : perspectives économiques » en mai 2023. La présente réunion s'est concentrée au niveau macro sur les dépenses existantes, celles à réaliser au regard d'objectifs de politiques publiques, et à un niveau plus micro, sur la situation de différentes catégories d'acteurs et en particulier des ménages.

Des outils de mesure des dépenses environnementales existent depuis les années 1970 et se sont étoffés ces 20 dernières années, avec la mise en place d'un rapportage européen des dépenses de protection de l'environnement qui sera bientôt enrichi par la mesure des investissements climat d'atténuation. Ces dépenses mobilisent de nombreuses sources, dont l'enquête Antipol qui s'enrichit régulièrement de sous-domaines. Plusieurs organisations ont développé des travaux, dont le think tank I4CE (Institut de l'économie pour le climat) spécialisé dans le financement de la transition climatique, avec un observatoire du financement de la transition existant depuis 10 ans.

La stratégie nationale bas carbone mise en place en 2015 a stimulé la réalisation d'études et de chiffreages ciblés sur la transition climatique. Le rapport budget vert est annexé annuellement au projet de loi de finances depuis 2020 ainsi que la première stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique annoncée en octobre 2024. Par ailleurs, le rapport « Incidences économiques de l'action pour le climat » dirigé par Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz a traité des questions macroéconomiques de la transition climatique et estimé les besoins d'investissement. En regard de ces besoins macro, des travaux se concentrent sur les déterminants et les freins relatifs à ces investissements à un niveau plus microéconomique, par type d'acteurs, et sur la charge à laquelle chacun doit faire face au regard de ses capacités de financement ; ils s'intéressent aussi à l'évaluation des effets de mesures prises dans le cadre de la transition (réglementation et aides) en termes d'efficacité et de justice sociale, et à la complémentarité des dépenses d'investissement entre le public et le privé.

Si les dépenses et besoins sont plutôt bien connus dans les secteurs du logement, des transports et de la production d'énergie, leur connaissance gagnerait à être enrichie dans les secteurs des bâtiments tertiaires,

de l'agriculture, de l'industrie, de la recherche & développement et de l'adaptation au changement climatique. De nouvelles sources d'information existent, mais elles ne sont ni régulières ni consolidées. Concernant le secteur public, les dépenses centrales de l'Etat sont de mieux en mieux connues, tandis que le suivi de celles des collectivités locales reste plus parcellaire. L'évaluation des investissements effectués et à effectuer par les différentes catégories de ménages s'est précisée, mais se concentre essentiellement sur le logement et de la mobilité, laissant de côté d'autres domaines à investiguer. Au-delà de caractéristiques socio-économiques et démographiques génériques, la localisation, les pratiques de mobilités, des indicateurs de qualité de l'accès aux principaux services par les transports en commun peuvent enrichir l'analyse. Au niveau des entreprises, si les domaines industriels et les industries les plus polluantes sont bien identifiés, il est moins évident de documenter les investissements effectués et à effectuer par d'autres catégories d'entreprises et d'analyser leurs déterminants. De manière générale, il est encore difficile de mener des études fondées sur une analyse transversale de l'ensemble des aides reçues et des investissements réalisés et à réaliser dans les différents secteurs par type d'acteurs.

La commission souligne l'importance de disposer de données fiables, robustes, consolidées et régulières pour assurer le suivi des investissements dans le domaine de la transition écologique au niveau macroéconomique par grand secteur institutionnel. Elle se félicite de la transmission au service statistique public de données de compteurs d'électricité et de gaz. De manière à pouvoir orienter et évaluer les politiques publiques, la commission encourage par ailleurs la poursuite des travaux d'appariements permettant de disposer d'une vue transversale par catégorie d'acteurs à un niveau fin, combinant leurs caractéristiques socio-économiques, leur localisation, leurs équipements (logement, véhicules, actifs des entreprises...), leur consommation énergétique, leurs investissements en faveur de la transition et les aides publiques reçues.